



"Traces de la présence capucine au Luxembourg d'Ancien Régime"

Colling, David ; Muller, Jean-Claude

Abstract

Présentation des couvents capucins d'Arlon, Luxembourg, Marville et Thionville, ainsi que des fondations avortées de Saint-Hubert, Grevenmacher et Echternach aux XVIIe et XVIIIe siècles

Document type : *Article de périodique (Journal article)*

Référence bibliographique

Colling, David ; Muller, Jean-Claude. *Traces de la présence capucine au Luxembourg d'Ancien Régime*. In: *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, Vol. 146, no.1, p. 13-40 (2015)

David COLLING

Directeur du Musée Gaspar – Arlon

Jean-Claude MULLER

Président de l'Institut Archéologique
du Luxembourg à Arlon

Traces de la présence capucine au Luxembourg d'Ancien Régime

1. Organisation de l'Ordre capucin et de ses provinces

L'année 2016 correspond au 400^e anniversaire de l'autorisation concédée par les Archiducs Albert et Isabelle et l'Évêque de Trèves, d'accueillir à Marville, alors situé en territoire luxembourgeois, le premier couvent de Pères capucins ¹. Cette nouvelle installation résulte de la scission de la province capucine belge, qui s'était opérée essentiellement sur base linguistique. À partir de 1617, la nouvelle province wallonne est amenée à créer de nouveaux couvents, afin d'être davantage pourvue par rapport à la province flamande. Ainsi, les couvents d'Arlon (1620), Luxembourg (1621) et Thionville (1624) sont rapidement créés dans la foulée ². Le but de cette extension vers l'est visait aussi et surtout à contrecarrer la progression de la Réforme, favorisée par la mauvaise conduite du clergé luxembourgeois, qualifié de buveur, concubinaire, ignorant et simoniaque ³. À cet égard, les Capucins – tout comme les Jésuites d'ailleurs – sont, au XVII^e siècle, considérés comme les modèles emblématiques, voire l'avant-garde de la Réforme catholique ⁴.

1. Archives départementales de la Moselle, H, 2, 746, copie de 1617.
2. Camille JOSET, *Institutions religieuses sous l'ancien régime*, Namur, 1980, n° 16, p. 49-50.
3. Joseph BREMBATI, « Histoire du couvent des Capucins de Saint-Jean-les-Marville », in *Le Pays Haut*, 3-4, 1974, p. 115.
4. Claude-Charles BILLOT, *Les Capucins : une réforme franciscaine au XVI^e siècle*, Blois, 2001, p. 11.

L'Ordre capucin a vu le jour en Italie vers 1525, quand François 1^{er} régnait sur la France, quand Luther ébranlait la chrétienté, au temps également où Ignace de Loyola, récemment converti, étudiait la théologie à Paris, quand Thérèse d'Avila, la grande réformatrice du Carmel, n'avait que douze ans. C'est donc à ce moment-là que le pape Clément VII, par la bulle *Religionis zelus* du 3 juillet 1528, donna naissance à une minuscule fraternité qui deviendrait – il l'ignorait – l'Ordre des Frères mineurs capucins⁵.

De famille franciscaine, les Capucins de l'époque de la Contre-Réforme forçaient le respect dans leur devoir à imiter Jésus pauvre, chaste et obéissant. En ce sens, leurs objectifs n'étaient guère différents de ceux des autres ordres suivant la règle de saint Benoît. Toutefois, le déclin de la chrétienté médiévale avait provoqué le relâchement des différents ordres au sein même de leurs principes les plus fondamentaux⁶. Une des conséquences du Concile de Trente (1545-1563) sera donc de faire reconnaître aux évêques l'existence et l'utilité des Capucins, jusqu'à souhaiter leur installation dans leurs diocèses. Une fois installés dans le Luxembourg, les Capucins usèrent, comme ailleurs, de leur charisme, tiré de leur simplicité, afin de mettre en œuvre leur politique de prédication populaire.

Chaque couvent capucin était géré par un gardien, élu pour une période de maximum trois ans, sinon de 18 mois. Tout moine présent depuis au moins deux mois dans le couvent pouvait postuler à cette charge. Le gardien avait la charge temporelle et spirituelle de la communauté. Il était par ailleurs responsable de la discipline, des clefs, de l'éducation des novices, de la fréquence des confessions, des travaux à entreprendre. Le Père gardien pouvait compter sur l'aide d'un vicaire, susceptible de seconder son supérieur en tout. Il disait l'office en l'honneur de Notre-Dame après le repas, et tout autre office en l'absence du gardien⁷.

Les jeunes gens intéressés à entrer dans l'Ordre des Capucins étaient rassemblés dans un couvent, la réception des novices ayant lieu trois fois par an⁸. Les élèves étudiaient la philosophie pendant une demi-année, avant d'approfondir la théologie. Les cours de philosophie et de théologie étaient dispensés par un lecteur. Au bout de quatre ans de théologie, l'étudiant était examiné tant au niveau de ses connaissances qu'en ce qui concerne son comportement. En 1698, une ordonnance obligea les jeunes sortant du noviciat à rester un an dans un séminaire, en vue d'y recevoir les ordres sacrés⁹. Elle leur demandait en outre de faire preuve de mortification intérieure et extérieure, de marcher les yeux baissés, en silence et de ne parler aux vieux Pères qu'à genoux¹⁰. Après cette formation commune, les

5. BILLOT, *Capucins* (2001), p. 17; voir également la contribution anglaise de Geert Van Reyn aux p. 41-85 de ce volume.

6. BILLOT, *Capucins* (2001), p. 11.

7. BREMBATI, *couvent des Capucins* (1974), p. 119.

8. *Annales des Capucins wallons, Mémoires pour les annales des Capucins de la province wallonne dans les pals-bas espagnols depuis m'an 1586 jusqu'à 1704* », le tout arrangé l'an 1749 pour être conservé dans l'archives du couvent des Capucins de Luxembourg, manuscrit 39 de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, folio 70. La noviciat de la province lorraine des Capucins se trouvait à Saint-Mihiel, celui de la province wallonne à Namur.

9. *Annales des Capucins wallons, op. cit.* (note 8), folio 216.

10. BREMBATI, *couvent des Capucins* (1974), p. 120.

novices recevaient la prêtrise ; ils pouvaient ensuite demander à devenir missionnaires (notamment chargés de convertir les âmes en terres gagnées par le protestantisme), confesseurs, prédicateurs ou catéchistes. À côté des frères, on comptait également la présence de frères lais, hommes souvent frustes, revêtant la bure, qui partageaient la vie des Pères sans avoir suivi le noviciat. L'Ordre des Capucins accueillait également des frères et sœurs donnés, qui étaient des personnes engagées sous contrat pour remplir une tâche bien définie.

À la veille de la Révolution française, l'Ordre compte près de 34.000 religieux. Suite aux poursuites à l'encontre des ordres religieux consécutives à la vague révolutionnaire, ce chiffre tombera aux alentours de 8.000 vers l'an 1900, avant de culminer à environ 15.000 dans les années 1960, et 12.000 au début du XXI^e siècle ¹¹.

Les traces laissées par le passage des Capucins dans les villes luxembourgeoises dans lesquelles ils s'installèrent sont diverses et variées. C'est certainement à Arlon que le paysage urbain est le plus empreint de leurs vestiges. L'actuelle église Saint-Donat et ses dépendances, trônant en majesté au cœur du vieux quartier, constitue le principal héritage encore visible de ce passé. Bien entendu, un certain nombre de modifications architecturales ont été apportées au plan des bâtiments que les Capucins ont connu.

Comme Marie-France Jacops l'a bien montré dans ses études, les Capucins ont introduit et consolidé quelques dévotions durables dans les couvents luxembourgeois ¹². Le culte marial fut redynamisé sous leur impulsion : Notre-Dame de Bon Trépas à Luxembourg et Notre-Dame, Reine de la Paix à Arlon et à Marville. Les dévotions au Christ se concrétisèrent de diverses façons : Chemin de Croix ¹³ et Sacré-Cœur à Arlon, Sainte Croix, Christ souffrant et Sacré-Cœur à Luxembourg, Calvaire, Christ souffrant et Sainte Croix à Marville. Quelques saints furent également mis à l'honneur : saint Antoine de Padoue, mais surtout saint Donat, dont le culte établi à Arlon à partir de 1727 a amplement dépassé le cadre de la dévotion strictement locale ¹⁴. Ces différentes dévotions introduites par les Capucins dans le Luxembourg ont imprégné les mentalités locales jusqu'à aujourd'hui.

11. BILLOT, *Capucins* (2001), p. 17.

12. Marie-France JACOBS, « Dévotions et images dans les couvents capucins de Luxembourg, Arlon et Saint-Jean-lès-Marville », in *Le Pays Gaumais*, 48-49, 1987-1988, p. 383-427 ; Marie-France JACOBS, « La solennité de la canonisation des saints Fidèle de Sigmaringen et Joseph de Léonisse chez les capucins de Luxembourg en 1747 », in *Piété baroque en Luxembourg*, Bastogne, 1995, p. 267-268.

13. Cf. l'article que Pascale Wéry consacre à ce sujet aux p. 142-149 de ce volume

14. Voir les contributions de Henri Carême sur saint Donat de Münstereifel dans le présent volume.

2. Le couvent de Marville

Le premier chapitre de la toute nouvelle province wallonne des Capucins, qui se tint à Valenciennes le 18 août 1617, prit la décision de confirmer la fondation d'un couvent à Marville ; cette fondation avait été rendue possible, un an auparavant, grâce à l'obtention des autorisations concédées par les Archiducs Albert et Isabelle, ainsi que par l'Évêque de Trèves. La croix du nouveau couvent fut également plantée en 1617¹⁵, et la première pierre fut posée le 8 septembre 1618¹⁶. Nous savons aussi que les Capucins de Marville demandèrent la permission d'écouter les confessions des laïcs en 1621 ; chaque mois, ils prêchaient à Marville et portaient la contradiction jusque dans le foyer de la Réforme qu'était Jametz pour la région. Le 13 octobre 1624, Georges de Helffenstein, évêque d'Azoth, suffragant de Trèves, consacra l'église dont l'autel majeur était dédié à la Vierge, et un second autel était placé sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste¹⁷.

Situé sur une zone de frontière et de passage, le couvent de Marville eut à subir durant tout le XVII^e siècle les affres de la guerre. En 1662 notamment, les Capucins de la Custodie de Lorraine (à qui la communauté de Marville avait initialement offert la fondation du couvent en 1617, et qui l'avait refusé) convoitèrent le couvent, s'appuyant sur l'article 63 du Traité des Pyrénées de 1659, qui stipulait que l'Espagne vaincue cédait Marville et sa prévôté à la France¹⁸. Les Capucins wallons n'acceptèrent pas cette cession à la France, et considérèrent que Marville demeurât espagnole, car dépendant de la seigneurie de Villers-le-rond, prévôté de Virton. Les limites précises n'ayant pas été fixées par le traité, des commissions bipartites, réunies à Metz en octobre et novembre 1662 tranchèrent en faveur des Capucins wallons. Parallèlement à cela, les Capucins de la province de Champagne réclamèrent également l'autorité sur ce couvent, sans que cela ne soit suivi dans les faits¹⁹. En 1683, deux ans après l'invasion des territoires wallons par les troupes de Louis XIV, Marville – tout comme Arlon et Luxembourg – fut placé sous la juridiction de Capucins de la Province de Lille, bien que le couvent continuasse à recevoir encore un certain temps des directives de la province wallonne. Tous ces changements successifs et rapides de juridiction avaient notoirement entaché l'unité de la province.

L'église de Capucins à Saint-Jean-les-Marville tenait lieu d'annexe à celle de Han, et le curé y accomplissait les actes de la vie religieuse des bourgeois qui y résidaient. Les religieux remplaçaient de temps à autre le curé de Han dans son ministère, et la communauté villageoise aidait les Capucins, suivant ses moyens.

15. *Annales des Capucins wallons*, op. cit. (note 8), folio 268.

16. HILDEBRAND, *kapucijnen* I, p. 409-410.

17. BREMBATI, *couvent des Capucins* (1974), p. 109.

18. Fabienne HENRYOT, *La province des capucins de Champagne et Lorraine au XVII^e siècle, de la formation à l'éclatement*, in Michel Bur, François Roth, *Lorraine et Champagne, mille ans d'histoire : actes du colloque tenu les 8 et 9 octobre 2008 au Conseil Régional de Lorraine = Annales de l'Est*, 59/6, 2009, p. 317-336 ; Fabienne HENRYOT, « *Les Capucins et leurs fondateurs* », in Fabienne HENRYOT, Laurent JALABERT, Philippe MARTIN (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, 2011, p. 92-93.

19. BREMBATI, *couvent des Capucins* (1974), p. 159.

capucins, qui
 fondation d'un
 avant, grâce
 Isabelle, ainsi
 t plantée en
 savons aussi
 confessions
 contradiction
 13 octobre
 s, consacra
 t placé sous

le eut à subir
 Capucins de
 ment offert la
 ;, s'appuyant
 gne vaincue
 eptèrent pas
 agnole, car
 ites précises
 s à Metz en
 arallèlement
 ent l'autorité
 x ans après
 tout comme
 ince de Lille,
 es directives
 le juridiction

nexe à celle
 ourgeois qui
 an dans son
 moyens.

siècle, de la for-
 ans d'histoire :
 nnales de l'Est,
 », in Fabienne
 aine à l'époque



III. 1 et 2 : Deux statues de (saints ?) capucins placées aujourd'hui en haut des piliers du chœur de l'église Saint-Nicolas de Marville. Elles proviennent sans doute du couvent capucin actif de 1617 à 1791 à Saint-Jean-lès-Marville (photos © Jean-Claude Muller).



La communauté de Marville fut d'importance variable. La maison pouvait abriter jusqu'à 18 Capucins, chacun disposant de sa propre chambre. À la veille de sa fermeture, le couvent abritait 9 religieux, 4 lais, un frère donné et une sœur donnée.

Le 15 juin 1790, un inventaire des biens du couvent fut établi, en respect des décrets des 19-20 mars 1790 promulgués par le Roi, enjoignant les municipalités de se rendre sous la huitaine dans les maisons religieuses de leur ressort, en vue d'y dresser la liste des biens et des religieux ²⁰. Voici ce qu'il en ressort :

1°) à la sacristie : cinq calices d'argent d'Allemagne et un sixième de même argent avec un pied de cuivre doré et six patènes, un ostensor, un saint ciboire de même argent et moitié de cuivre doré, un saint ciboire de même argent, une boîte pour les saintes huiles et un reliquaire de la Sainte Croix de cuivre laminé. 26 chasubles supportées, une chape et deux écharpes, les trois en soye, 54 aubes supportées, onze surplis aussy supportés, onze douzaines d'essuimains tant grands que petits, cinquante nappes d'autel tant petites que grandes plus dix douzaines d'amictes de toutes tailles convenables, cinq missels, une encensoire et la navette de cuivre.

2°) à la bibliothèque : les écritures saintes, les Saints Pères, les interpres, les casuistes, les sermonaires, livres spirituels, des dévotions, en cent quatre vingt treize [volumes] in folio, cent cinquante in quartos, et cinq cent cinquante de tout format sans y avoir trouvé de livres rares...

3°) à l'infirmerie : cinq infirmeries contenant un lit dans chacune, le lit composé d'un matelat, d'un traversain et deu couvertures de laine, le tout supporté.

4°) à la cuisine : il s'y trouve quatre pots de fer cinq casseroles de cuivre, deux chaudières de cuisine.

5°) À la dépense de la communauté se trouve vingt-neuf douzaines de serviettes fort supportées, 10 nappes grandes et petites, huit douzaines d'essuimains, vingt-deux douzaines de mouchoirs de toile commune, douze besaces, neuvs toiles de matelas et sept de traversin, sept paires de drap de lit, trois douzaines de tabliers de cuisine, item un cheval de l'écurie.

À cette lecture, on constate donc que la modestie régnait dans le couvent à la veille de sa dissolution. Au début de 1791, la vente du mobilier commença et à la fin de l'année, le couvent était pratiquement vide. Le 25 mai, après la vente du mobilier, le directoire du district autorisait la mise en location de la maison et de ses dépendances. La vente des bâtiments eut lieu le 9 mai 1793. Couvent, jardins, aisances et dépendances furent estimées à 15.500 livres. L'église, quant à elle, avait été exceptée de la vente puisqu'elle servait au culte des habitants. Ce n'est qu'en 1808 qu'elle fut mise en adjudication, et fut estimée à 900 francs. Sauf quelques statues abritées aujourd'hui à l'église Saint-Nicolas de Marville (voir ill. 1 et 2 et catalogue n° 39), il ne subsiste pratiquement aucune trace matérielle de ce premier couvent capucin en terre luxembourgeoise.

20. BREMBATI, *couvent des Capucins* (1974), p. 178-179.

*Liste des gardiens et des vicaires du couvent des Capucins de Marville*²¹

	<i>Guardiani</i>		<i>Vicarii</i>
1617-1618	Athanase de Charlemont		
1624-1625	Sylvestre de Lille		
1632-1633	Alexandre de Chimay		
1662-1663	Théodore de Bouvignes		
1674-1675	Thomas de Douai		
1681-1682	Clémentin de Hausel		
1684-1686	Bernard de Montmédy		
1686-1687	Gérard, un Français		
1700-1701	Fernand de Thionville	1699-1701	François de Habay
1703-1704	Antoine de Namur		
1704-1707	Charles de Roermond		
1707-1708	François de Namur		
1708-1711	François d'Anthée		
1711-1713	François de Rechain		
1713-1716	Jérôme de Soignies		
1716-1718	Anselme de Bastogne		
1718-1721	Nicolas de Namur	1720-1721	Paul de Musson
1721-1724	Juste de Rettigny	1721-1724	Joseph de Rance
1724-1727	Ghislain de Blaugies		
1727-1730	Hubert de Strainchamps		
1730-1731	Alexius d'Ath	1730-1732	Barnabas de Rulles
1731-1732	Louis de Solre-sur-Sambre	1732-1734	Bonaventure de Luxembourg
1732-1734	Lambert de Martilly	1734-1735	Bruno de Tronquoy
1734-1737	Charles de Vance	1735-1738	Dominique de Durbuy
1737-1739	Bonaventure de Luxembourg	1738-1739	Anselme de Bastogne résigne
1739	Mansuetus de Mons (résigne)	et est suivi par Étienne de Habay	
1.11.1739-1741	Marc de Virelles	1739-1740	Charles de Vance
1741-1742	Bernard de Roeulx	1740-1742	Hubert de Starinchamps (†)
1742-1745	Alphonse de Charleroi	1742-1744	Juste de Rettigny
1745-1746	Cyrille de Laroche	1744-1746	André de Marville
1746- VII.1747	Feuillant de Roeulx (†)	1746-1748	Jean-François de Virton
1747-1748	Bernard de Roeulx	1748-1751	Jean-Marie de Flohimont
1748-1751	Jean-François de Virton	1751-1753	Pacifique de Tintigny
1751-1752	Urbain de Namur	1753-1755	Jean-François de Virton
1752-1755	Norbert d'Aubechies	1755-1758	Charles de Vance
1755-1758	Pacifique de Tintigny		
1758-1760	Zéphyrin d'Ath	1758-1760	Pacifique de Tintigny
1760-1763	Sylvestre de Namur	1760-1761	Raymond de Martilly
1763-1764	Zéphyrin d'Ath	1761-1764	Victor de Bastogne
1764-1767	Donat de Wolkrange	1765-1767	Sylvestre de Namur
1767-1770	Sylvestre de Namur		
1770-1771	Adalbert d'Eupen	1770-1773	Ernest de Luxembourg
IV.1771-1773	Sylvestre de Namur		
1773-1776	Agapit de Feignies	1773-1779	Sylvestre de Namur
1776-1779	Onesime de Valansart	1779-1782	Walfroy de Montquintin
1779-1782	Alexandre d'Eupen		
1782	Valentin d'Ospem		

21. HILDEBRAND, *kapucijnen* II, p. 34-35, avec indication des sources archivistiques.

3. Le couvent d'Arlon

Les Capucins furent autorisés à construire leur couvent arlonais sur le point le plus haut de la ville, sur les ruines de l'ancien château comtal, d'où ils surplombèrent leurs frères Carmes, présents à Arlon depuis 1291. Dans un premier temps, un autre terrain fut cédé aux Capucins en 1620 par Pierre Ernest de Cobreville, gouverneur militaire d'Arlon et seigneur de Guirsch dont il reconstruira le château, incendié²². Le 1^{er} octobre de l'année suivante, ils y plantèrent leur Croix, avec les cérémonies d'usage. Toutefois, un concours de circonstances fit que ce n'est pas sur le terrain de Pierre Ernest de Cobreville qu'ils construisirent effectivement leur couvent ; le Père provincial de l'Ordre jugeait insuffisant l'espace qui leur avait été attribué. Ce fut donc sur les ruines de l'ancien château comtal que le nouveau couvent fut édifié, grâce à l'octroi que leur consentirent le Roi Philippe IV et l'Infante Isabelle. La première pierre fut posée à cet endroit le 19 mai 1625²³, jour de la Pentecôte, par le comte de Berlaymont, Gouverneur général de la province de Luxembourg et député de l'Infante Isabelle²⁴.

Les Capucins reçurent de la population arlonaise un accueil très chaleureux, et installèrent rapidement un culte marial qui deviendra populaire²⁵. Le 8 septembre 1654, la pierre de l'autel de la Vierge foulant la lune sous ses pieds fut installée. Très rapidement, la dévotion à la Vierge reconnue désormais comme « Dame et princesse d'Arlon » s'amplifie. Des processions montent de la ville et des campagnes pour l'honorer et lui demander des grâces. Très vite, elle est invoquée sous le titre de « Notre-Dame de la Paix ». En 1655, le suffragant de Trèves accorde des indulgences de quarante jours pour satisfaire à la dévotion du peuple, et le 1^{er} mai, le magistrat d'Arlon la choisit comme patronne spéciale de la ville²⁶. Ce culte marial important ne va cesser de croître jusqu'au 30 septembre 1740, date à laquelle le pape Benoît XIV autorise par bulle pontificale la création d'une confrérie sous le titre de la Protection de Notre-Dame d'Arlon²⁷. Le culte à Notre Dame d'Arlon, Reine de la Paix, perdure jusqu'aujourd'hui.

À côté du culte de la Vierge, les Capucins arlonais ont également entretenu une vénération particulière pour le Chemin de Croix, probablement déjà avant l'introduction du culte marial. La situation élevée de leur couvent permettait d'exploiter un surcroît de symbolique, en montant d'une station à une autre. Cette vénération capucine pour

-
22. Marcel BOURGUIGNON, Les seigneurs de Guirsch, in *Annuaire - A.L.G.H. - Jahrbuch*, Luxembourg, 1999, p. 96-108, ici p. 101.
23. Et non pas en 1626, comme l'écrit Marie-France Jacops, qui renvoie pourtant à Prat qui renseigne 1625.
24. Georges-François PRAT, *Documents pour servir à l'histoire d'Arlon. Le couvent des Capucins*, in *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 3, 1854, p. 257-258.
25. François BOURGEOIS, *Notre-Dame d'Arlon. Reine de la Paix. Son histoire, son culte*, Arlon, 1937 ; JACOBS, *Dévotions et images* (1987-1988), p. 389-393.
26. JACOBS, *Dévotions et images* (1987-1988), p. 390. Il est intéressant de constater que « Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés » ne fut élue qu'en 1666 – donc 11 ans après Arlon – comme « patronne de la cité » par les édiles de la ville de Luxembourg sous l'impulsion du Jésuite Alexandre Wilhelm (1604-1684), le gardien du sanctuaire hors des fortifications.
27. Au même moment, Benoît XIV crée une autre confrérie chez les Capucins d'Arlon, pour la vénération du Sacré-Cœur de Jésus.

le Chemin de Croix est loin de concerner uniquement Arlon. Les Capucins sont ici tributaires de l'héritage de la famille franciscaine à laquelle ils appartiennent ; gardiens du Saint Sépulcre depuis le XIV^e siècle jusqu'à aujourd'hui, les Franciscains avaient en effet créé in situ le premier chemin du calvaire, conduisant à Jérusalem les pèlerins de lieu saint en lieu saint. Le Chemin de Croix arlonais a connu plusieurs phases de construction, et a présenté un nombre variable de stations. L'engouement de la population arlonaise pour son Chemin de Croix ne s'est jamais démenti au cours des siècles. En 1735, une de ses reconstructions donne lieu à une bénédiction solennelle et à des reconductions d'indulgences. En 1830, la montée s'effondra sous le poids des pèlerins et les stations du Chemin de Croix furent détruites. Réparée, elle céda de nouveau en 1851 et fut rétablie la même année mais sa disposition fut changée. De nouvelles stations avaient été dressées en 1846 ; ce sont celles que l'on peut toujours voir aujourd'hui²⁸. Toutefois, le culte le plus populaire installé par les Capucins à Arlon est celui dédié à saint Donat²⁹ (cf. l'ill. 3 ci-contre).

En 1785, un grand incendie ravagea la quasi-totalité de la ville d'Arlon, si bien que, malgré le fait que les Capucins ne tombaient pas sous le coup de la loi de la suppression des maisons religieuses, ils furent envoyés par le gouvernement dans d'autres maisons, afin d'offrir les infrastructures du couvent en premier lieu aux sinistrés. Les Capucins revinrent une fois la situation régularisée, et la reconstruction de la ville entamée³⁰.

Ayant échappé à la fermeture des couvents des ordres contemplatifs sous Joseph II, après de nombreuses tracasseries consécutives à la chute de la place forte de Luxembourg au profit des Français, le couvent d'Arlon dut se soumettre à la loi spéciale du Directoire du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796), en vertu de laquelle on supprimait purement et simplement les ordres et congrégations réguliers, monastères, abbayes, prieurés, chanoines réguliers, chanoinesses et généralement toutes les maisons ou établissements religieux de l'un ou l'autre sexe³¹. Le couvent des Capucins, comme celui des Carmes, fut donc confisqué au profit de l'État et déclaré bien national. En attendant leur adjudication, les couvents durent toutefois faire face au vandalisme de la population, se livrant au pillage de ces bâtiments laissés à l'abandon. Ayant diverses fonctions au début du XIX^e siècle, l'église des Capucins fut consacrée comme église paroissiale sous la protection de saint Donat en 1825. En 1855, on exécuta de nombreux travaux d'aménagement, notamment au niveau du dallage ; ceux-ci mirent au jour des rangées de Capucins enterrés en bure au sein de l'église, comme cela était de tradition au sein de l'Ordre. Le belvédère et le carillon ne furent aménagés qu'au début du XX^e siècle, bien longtemps après le départ des derniers Capucins³². Les bâtiments viennent d'être restaurés en cette année 2015.

28. JACOBS, *Dévotions et images* (1987-1988), p. 424, n. 41.

29. Ce culte fait l'objet d'une étude spécifique d'Henri Carême dans le présent volume, p. 127-141.

30. Alfred BERTRANG, « *Les derniers jours des carmes et des capucins d'Arlon* », in *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 32, 1921, p. 8.

31. Pierre HANNICK, « *La suppression des petits couvents masculins dans le Luxembourg dans l'épreuve de la Révolution* », in *L'Église en Luxembourg de 1795 à 1802*, Bastogne, 1996, p. 141-143.

32. Alfred BERTRANG, « *Les derniers jours des carmes et des capucins d'Arlon* », in *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 32, 1921, p. 48.

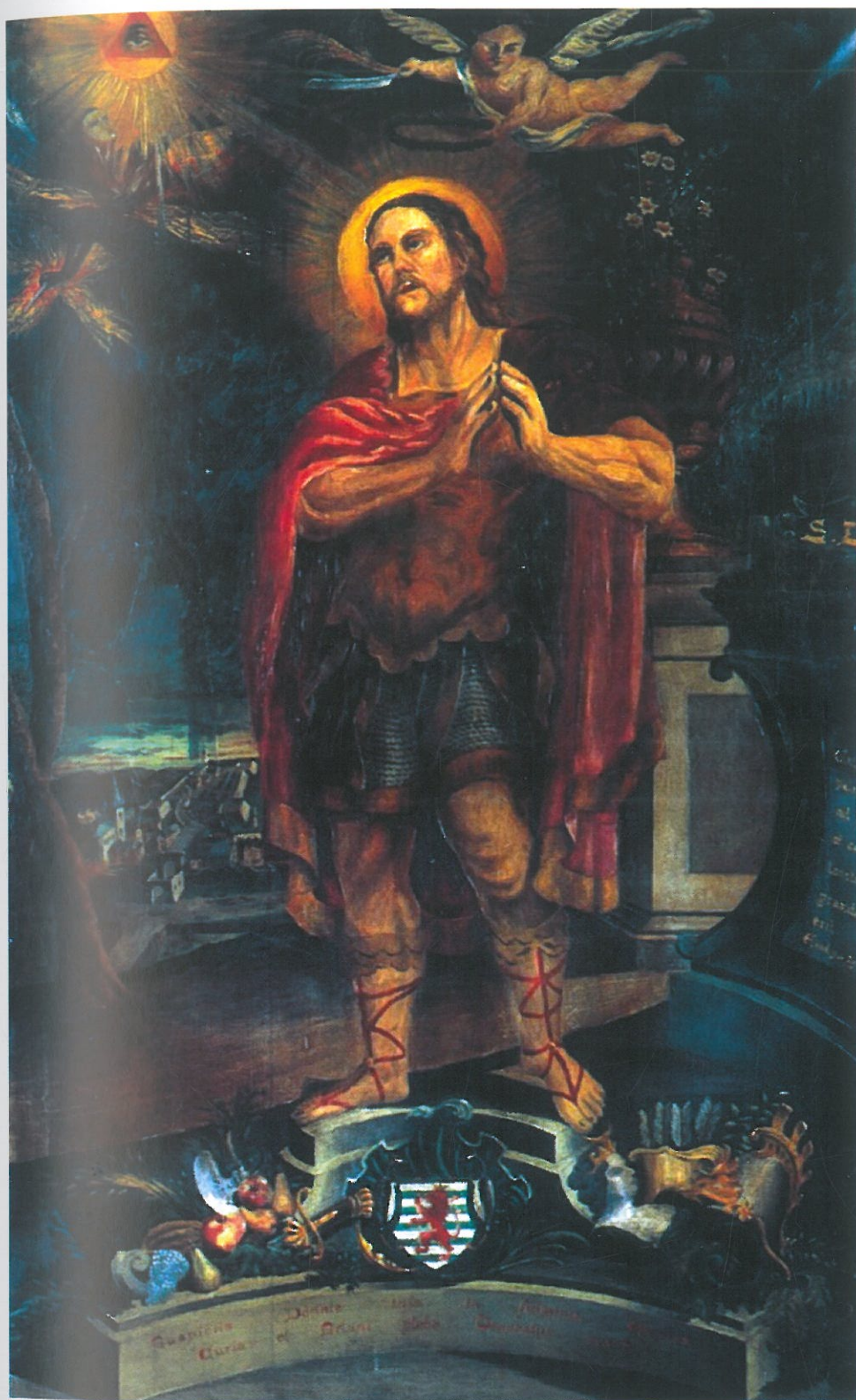
cins sont ici
nt ; gardiens
is avaient en
les pèlerins
eurs phases
ement de la
u cours des
n solennelle
ous le poids
elle céda de
changée. De
eut toujours
cins à Arlon

e d'Arlon, si
up de la loi
uvernement
nier lieu aux
onstruction

iplatifs sous
de la place
soumettre à
en vertu de
ns réguliers,
néralement
Le couvent
de l'État et
nt toutefois
ents laissés
es Capucins
at en 1825.
it au niveau
ure au sein
et le carillon
: départ des
ée 2015.

p. 127-141.
les de l'Institut

7 dans l'épreu-
i, p. 141-143.
les de l'Institut



III. 3 : Paul AVREUX, *Saint Donat trônant sur un piédestal*, 1904, Copie en couleur de l'estampe de Weiser datant de 1742 [voir catalogue n° 29].

*Liste des gardiens et des vicaires du couvent des Capucins d'Arlon*³³

<i>Guardiani</i>		<i>Vicarii</i>	
1622-1623	Cyprien de Liège, supérieur		
1624-1625	François de Mons, supérieur		
1627-1628	Gabriel de Liège, 1 ^{er} gardien		
1632-1633	<i>idem</i>		
1657	Cyrille de Bastogne († 04.10.1657)	1655-1657	Cyrille de Bastogne
1667-1668	Séraphin de Chiny		
1674-1675	François de Malmédy	1674-1675	Christophe de Lille
1684-1686	Paulin de Virton		
1693-1694	François de Chaumont		
1697-1698	Bernard de Montmédy		
1699-1700	Valentin d'Arlon		
1704-1707	Jean l'Évangéliste d'Eupen	1706-1707	Joseph de Habay
1707-1710	Jérôme de Soignies		
1710-1711	François de Habay		
1711-1713	François d'Ath		
1716-1717	Jérôme de Soignies		
1717-1718	Jean l'Évangéliste d'Eupen		
1718-1721	Juste de Rettigny	1720-1722	Simplicien d'Arlon
1721-1722	Nicolas de Namur		
1722-1724	Angelus de Charneux		
1724-1727	Hubert de Strainchamps		
1727-1730	Charles de Lomppez	1727-1728	Benoît de Chiny
1730-1731	Bonaventure de Luxembourg	1728-1731	Matthieu de Habay
1731-1734	Nicolas-Joseph de Charleroi	1731-1735	Dominique de Durbuy
1734-1737	Bonaventure de Luxembourg	1735-1737	François de Luxembourg
1737-1739	Albert d'Eupen	1737-1741	Godefroy de Niederpallen
1739-1741	Zacharie de Mons		
1741-1744	François de Luxembourg	1741-1742	Juste de Rettigny
1744-1746	Lambert de Martilly	1742-1744	Godefroy de Niederpallen
1746-1748	Toussaint de Troisvierges (<i>Ulflingen</i>)	1744-1745	Bonaventure de Luxembourg
		1745-1747	Godefroy de Niederpallen († 17.05.1747)
1748-1749	Constantin d'Enghien	1747-1755	Charles de Vance
1749-1751	Martin de Nobressart		
1751-1752	Pierre-Joseph de Rance		
1752-1753	Antoine de Thuin		
1753-1755	Pacifique de Tintigny		
1755-1757	Ephraëm d'Esch	1755-1758	Jean-François de Virton remplacé parce que malade le 25.06.1758
1757-1758	Lambert de Martilly		
1758-1761	Maximinien de Luxembourg	1758-1761	Ernest de Luxembourg
1761-1764	Donat de Wolkrange	1764-1767	Léopold de Tütschengereuth
1764-1767	Ernest de Luxembourg	1767-1776	Ephraëm d'Esch
1767-1770	Walfroy de Montquintin		
1770-1771	Sylvestre de Namur		
IV.1771-1772	Adalbert d'Eupen		

33. HILDEBRAND, *kapucijnen* II, p. 68-69, avec indication des sources archivistiques.

1772-1777
1773-1777
1776-1777
1779-1788
1782-1788
1786-1788
1791-1799
1794-1799

1795-1799

4.

et prédic
le quart
de quel
fit ceper
Cordelie
Jésuites
Isabelle,
1622. La
première
couvent
Georges
grange >

cours de
théologi
de la Sa
populati
de Char
de recev
en aum
après le
luxemb
les Fran

et étran
deux mo

34. R

35. P

c

d'Arlon³³

1772-1773	Walfroy de Montquintin		
1773-1776	Onésime de Valansart		
1776-1779	Théodardus de Herve	1776-1779	Léopold de Tütschengereuth
1779-1782	Valentin d'Ospem	1779-1782	Théodardus de Herve
1782-1785	Barnabas d'Enghien	1782-1783	François de Mersch
1786-1787	Pierre d'Arlon, supérieur		
1791-1794	Idem		
1794-1795	Théodulphe de Heisdorf, supérieur		
1795-1797	Jean-Baptiste de Luxembourg (van der Noot)	1796-1797	Remacle de Gulke

4. Le couvent de Luxembourg-Ville

Le 6 octobre 1621, le Père Columbin de Valenciennes, plusieurs fois provincial et prédicateur des Archiducs Albert et Isabelle, planta la croix du futur couvent dans le quartier de la grande rue (*Acht*), en présence du justicier de la ville de Luxembourg, de quelques échevins et d'une foule nombreuse. L'installation des Capucins ne se fit cependant pas sans peine, et elle dut faire face notamment à l'opposition des Cordeliers (*Knuedelerpaatren*), arguant la présence d'un nombre déjà suffisant de Jésuites et de Dominicains dans la ville. Toutefois, grâce à l'influence de l'Infante Isabelle, les Capucins obtinrent du roi Philippe IV l'autorisation de bâtir, le 3 février 1622. Le 6 mai 1623, le comte de Berlaymont, gouverneur de Luxembourg, posa la première pierre en grande solennité, et l'abbé de Notre-Dame de Munster la bénit. Le couvent fut rapidement achevé en 1625. Le 6 octobre 1630, le suffragant de Trèves Georges de Helfenstein consacra l'église ; blanchie à la chaux, « ressemblant à une grange », elle était alors la plus grande église des couvents wallons.

À partir de 1666, le couvent de Luxembourg fut habilité à dispenser des cours de philosophie, comportant un cycle de 3 ans de philosophie et de 3 ans de théologie. En 1680, la famille Schoenberg fit construire une deuxième chapelle, celle de la Sainte-Croix. Elle contenait un crucifix très vénéré par toutes les couches de la population. En 1684, après la prise de la ville par les troupes françaises, les Capucins de Champagne succédèrent à leurs frères wallons ; le couvent eut même l'honneur de recevoir en visite le roi Louis XIV, qui y assista à la messe, en donnant 50 pistoles en aumône pour le couvent³⁴. Les frères champenois quittèrent le Luxembourg après le Traité de Ryswick de 1697, ce qui inspira à certains de créer une custodie luxembourgeoise avec les couvents d'Arlon, Luxembourg et Marville, abandonnés par les Français, mais cette custodie ne verra pas le jour³⁵.

En 1751, un décret du Parlement de Metz força les Capucins luxembourgeois et étrangers à quitter les couvents champenois et le territoire français endéans les deux mois. Environ cinquante Capucins rentrèrent à Luxembourg. Le Conseil privé de

34. Raymond BAUSTERT, *Un roi à Luxembourg: édition commentée du Journal du Voyage de sa Majesté à Luxembourg*, *Mercure galant*, Juin 1687, II, Tübingen: Narr, 2015, p. 219.

35. Pierre HAMER, *Les capucins de Luxembourg*, Luxembourg, 1982, p. 27-28, 30; voir aussi les détails compliqués de ces délimitations successives dans la contribution de Geert Van Reyn.



III. 4 : Le couvent des Capucins de Luxembourg souffrit relativement peu de dégâts lors des bombardements par l'armée française assiégeant la Ville de Luxembourg en 1683-1684.

Cette représentation montre clairement aussi que le terrain occupé par l'église, le couvent et le jardin des Capucins s'étendait bien au-delà de l'actuelle place du Théâtre, englobant même le couvent plus récent des Rédemptoristes.

Détail d'une gravure de Romeyn de Hooghe (1674/1685).

Bruxelles ayant toutefois interdit entretemps leur entrée dans les couvents wallons, ils durent rejoindre leur famille, ou mener une vie de mendiant. Deux années plus tard, le conflit s'apaisa³⁶.

Une *chronique des Capucins de Luxembourg* nous permet de connaître bien des aspects des réalités de la vie communautaire au couvent de Luxembourg tout au long du XVIII^e siècle³⁷. On y découvre des anecdotes égrenant la vie des religieux, tant au sein de leur couvent que dans leur tissu social urbain. Certaines pratiques sont également évoquées, comme le fait d'accepter l'inhumation de séculiers au sein de l'église conventuelle ; cette tradition n'est pas sans rappeler l'exposition des cadavres consciencieusement accumulés dans les catacombes des Capucins de Palerme (cf. ill. 5), en Sicile, ou dans la crypte des Capucins de la Via Veneto, sous l'église Santa Maria della Concezione à Rome (cf. ill. 6). Les couvents luxembourgeois n'ont pas laissé de traces manifestant tant d'emphase funéraire, mais la pratique d'accueillir des séculiers aux côtés des religieux au sein l'église conventuelle est bien attestée.

La chronique fournit également de précieux renseignements sur les différents travaux de restaurations ou de nouvelles constructions opérés sur les bâtiments du couvent, ou encore sur les fêtes et événements marquant du couvent ou de la ville. Bien plus largement encore, on y recense de manière plus insolite, tantôt des analyses politiques, tantôt des considérations scientifiques à propos d'un tremblement de terre ayant eu lieu à Lisbonne. Pierre Hamer recense dans cette abondance d'informations trouvées dans la chronique quatre principales catégories d'informations : celles

36. HAMER, *Capucins* (1982), p. 33.

37. Manuscrit 140 de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. Texte partiellement édité de façon non critique par Pierre HAMER, *Capucins* (1982), curieusement sur base NON du manuscrit original, mais d'une transcription qu'en réalisa l'héraldiste Louis Wirion († 1961) et dont se servit également Joseph MAERTZ pour son article de synthèse paru dans *Hémecht*, 1963, p. 309-324, ici p. 309, note 1. De nos jours le manuscrit 140 a refait surface – il eut même l'honneur d'être exposé au Musée Gaspar à Arlon –, alors que la transcription de Louis Wirion n'est pas attestée au Fonds Louis Wirion, déposé aux Archives nationales de Luxembourg (fonds divers n° 121).

es Capucins de
relativement peu
mbardements par
jeant la Ville de
94.

ontre clairement
upé par l'église,
n des Capucins
e l'actuelle place
même le couvent
ristes.

omeyn de Hooghe

nts wallons, ils
nées plus tard,

connaître bien
ibourg tout au
des religieux,
pratiques sont
ers au sein de
des cadavres
le Palerme (cf.
l'église Santa
eois n'ont pas
d'accueillir des
ttestée.

ur les différents
bâtements du
ou de la ville.
ot des analyses
ement de terre
d'informations
ations : celles

Texte partiellement
sur base NON du
n († 1961) et dont
chi, 1963, p. 309-
ie l'honneur d'être
est pas attestée au
rs n° 121).



III. 5 : Catacombes capucines de Palerme (Photo © David Colling).



III. 6 : Crypte capucine de la via Veneto, à Rome (Photo © David Colling).



III. 7 : Christ portant sa croix, sculpté par Copers, 1736, église Saint-Jean-du-Grund de Luxembourg, provenant de l'ancien couvent des Capucins de Luxembourg. Photo © Alex Langini.



III. 8 : Pietà, XVII^e siècle, église Saint-Jean-du-Grund de Luxembourg, provenant de l'ancien couvent des Capucins de Luxembourg. Photo © Alex Langini.

relatives au
forteresse c
des phénor
à l'année 1
variété des

1781

Le
notre So
à La por
auquel j
du matin
L'hopital
etoit Le j
leglise d
ou il a e
audience
fit un pe
deux. Vo

No
Gouvern
époux le
même n
des mes
l'électeu
tensibles
Recollets

Ce
jour de S

No
définiteu
ministère
faible sa
et sur to
aumons
demand
anselme
regretté
pu pour
obdormi
n[ot]re é

La
laquelle

38. HAMEL

39. Pour
l'Insti

relatives au couvent et à la vie monacale, celles concernant la vie militaire dans la forteresse de Luxembourg, celles se rapportant à la vie civile, et enfin celles présentant des phénomènes naturels ³⁸. Nous éditons ici les folios 164 v^o - 165 r^o, se rapportant à l'année 1781, de cette *chronique des Capucins de Luxembourg* ³⁹ pour illustrer la variété des informations y contenues et l'utilité d'une nouvelle édition, critique celle-là :

1781

Le 31 du mois de may arrive *inopinâtô* dans cette ville Joseph Second Empereur, notre Souverain, à 2 heures apres midi. Il prit son Logement à L'auberge de Sept Suabes à La porte neuf chez Mr Claise. Il y sejourna avec sa petite suite jus qu'au 4 de juin, auquel jour il est parti pour le pais bas. Apres avoir entendu la Se Messe à trois heures du matin dans leglise St Nicolas pendant son séjour il visita les fortifications de La ville, L'hospital, il assista deux fois à L'exercice malgré les grandes chaleurs. Le 3 du juin, qui etoit Le jour de Pencôte, il assista à 9 heures à La tête de La garnison à La Messe dans leglise des peres Recolets. À 10 heures il se rendit à L'église paroissiale de S. Nicolas, ou il a encore assisté à La messe paroissiale. Il a reçu une infinité de requêtes: donna audience presque à tous ceux qui se sont présentés. Il demanda au P. gardien qui lui fit un petit compliment *sind ihrer Viele ? êtes-vous beaucoup ?* celui-ci répondit vingt deux. Voyez Le reste dans *Le journal historique de Luxembourg*.

[changement d'écriture]

Notre Auguste Archiduchesse Marie Christine Soeur de l'empereur josph II, Gouvernante des Pais-bas Autrichiens est venue de Bruxelles avec Son illustre et Roial époux le Prince Albert Saxe-teschen le 9 oct. 1783. Ils ont resté ici jusqu'au 17 du meme mois, qu'ils sont partis de bon matin pour Orwal. Ils ont été logés au refuge des messieurs de S. maximin pendant leur séjour ici, ils ont été à Trèves voir leur frere l'électeur et en sont revenus le même jour à 10 heures du Soir: ils ont laissé des marques tensibles de leur attachement a tout etat, sur tout aux pauvres par des aumones, les Recollets et Capucins ont eut le vin d'honneur; chaqu'uns une pièce.

Cette année l'Archevesque a abrogé *in perpetuum* l'obligation d'abstinence du jour de S. Marc, aussi des Rogations.

Nous eumes le malheur de perdre le R.P. Anselme d'esch jub[ilaire] ancien définiteur, exgardien de 3 fois à Luxembourg, homme infatigable aux fonctions du ministère, nuit et jour dans le sprisons, auprès des malades de toute qualités avec sa faible santé, il a rendu les plus grands services à la maison, à la Bibliothèque, à l'église, et sur tout // à la sacristie par le canal de ses amis, qui lui fournissaient avec plaisir des aumons pécuniaires. Il est mort le 21. Nov. 1783 à Mondorff chez le Curé, qui avoit fait demander pour la confesses; étant violemment attaqué de la dissenterie que le R.P. anselme a gagnée en allant de malade en malade et qui l'a emporté en peu de tems, regretté des Religieux et de tous ceux qui l'ont connu. N[ot]re médecin a fait ce qu'il a pu pour le conserver; le P. Gardien lui a envoyé en tems, Son confesseur avec L'infirmier: *obdormivit in d[omi]no*. Son cadavre a été ramené en carosse, et inhumé au milieu de n[ot]re église après 7 heures du Soir *januis clausis*.

La maison de Weber Menuisier, dont il est souvent parlé dans nos archives, et sur laquelle notre Sacristie avoit une rente annuelle de 17 à 18 écus, a été vendue au Sieur

38. HAMER, *Capucins* (1982), p. 185.

39. Pour la *chronique des Capucins de Luxembourg*, manuscrit 140 de la Section historique de l'Institut grand-ducal, voir la note 37.

Pierre Courtoi Tonnelier pour 750 écus avec ses charges, en oct. 1782. Cette rente a restée plusieurs années sans être payée par la négligence, et faute de conduite de ce Weber, tellement que nous perdons passant 140 écus (...)

Au mois de Sept. de l'année 1783, le Gardien d'ici reçoit une commission signée du R.P. Visiteur Général de se rendre à Marville avec le R.P. Léopold deftr [définitiveur] pour rappeler les Religieux qui ne voudraient pas rester avec Les Pères de la province de la champagne, auxquels nous avons abandonné le couvent pour raison d'un édit de Sa Majesté qui défendoit toute communication avec les couvens situés hors de sa domination, quoique Monsieur le Président et le procureur Général du Conseil de Luxembourg disoient toujours au P. Gardien de laisser les choses comme auparavant, tandis qu'ils n'avoient pas d'ordres de Bruxelles de nous faire quitter ce couvent etc. Mais nos supérieurs jugeant à propos de l'abandonner pour raisons d'indépendance de notre Commissaire ou Provincial des Religieux, qui s'incorporoient dans la province de champagne sans sa permission, l'ouvrage a été fini par tout renoncement de notre Province à ce couvent. Six Pères y ont resté avec un frère, qui sont déjà au repantie de leur marché, la plus grande partie des Religieux de bon Service sont revenus dans la province avec leur Gardien.



III. 9 : Vierge à l'Enfant, vers 1630, église de Bertrange, supposée provenir de l'ancien couvent des Capucins de Luxembourg.



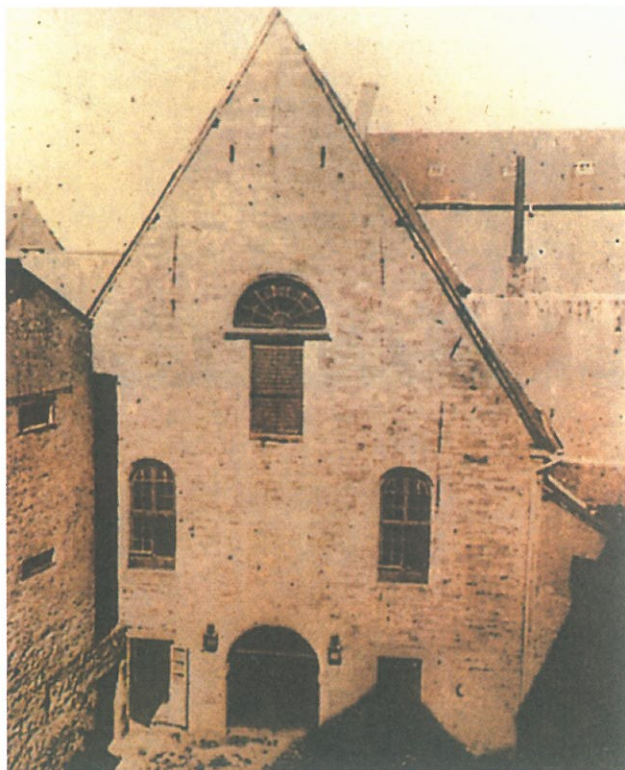
de receve
une ordo
partir de
se font d
informati
Luxemboc
Quelques
informati

prise de
la même
se virent
leur églie
l'adminis
établir de
farine et
dépôts d
et la gar
15 fructi
1796) re
des étab
installa l
dans le
Durant la
siècle, le
boulange
servit de
lorsque
de 1867
perpétue
la forte
l'ancien
en théât
qu'elle g
le vocab
-, et le
démoli 42

40. Jos
Hé
Ka
41. HA
42. Gu
la
cat
avr

En 1783, sous l'empereur Joseph II, le gouvernement interdit au couvent de recevoir de nouveaux novices, sans son autorisation explicite. La même année, une ordonnance interdit d'enterrer les morts à l'intérieur de l'église conventuelle ; à partir de ce moment, l'ordonnance est respectée, et tant les religieux que les laïcs se font désormais enterrer dans le cimetière public, en voiture et en cercueil. Ces informations sont les dernières renseignées dans la chronique des Capucins de Luxembourg en 1783, et annoncent la fin lente mais prochaine de la communauté. Quelques campagnes de fouilles modernes ont également permis de compléter les informations historiques connues grâce à la chronique ⁴⁰.

Le couvent fut endommagé lors du siège des Français en 1795. Après la prise de la ville, l'église fut saccagée par les soldats de la Révolution. Le 22 juin de la même année, les Capucins se virent signifiés d'abandonner leur église et leur couvent que l'administration réclamait pour y établir des magasins de grains, de farine et de fourrage, ainsi que des dépôts de vivres pour les troupes et la garnison. Suite à la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) relative à la suppression des établissements religieux, on installa la manutention militaire dans le couvent des Capucins. Durant la première moitié du XIX^e siècle, le couvent fut converti en boulangerie de garnison, et l'église servit de magasin de farine ⁴¹. Et lorsque le Traité de Londres de 1867 proclama la neutralité perpétuelle du Luxembourg, la forteresse fut démantelée, l'ancienne église fut convertie en théâtre municipal – fonction qu'elle garde de nos jours sous le vocable de *Kapuzinertheater* –, et le reste des bâtiments fut démoli ⁴².



III. 10 : L'entrée principale de l'église des Capucins de Luxembourg, dégagée lors de sa transformation en théâtre à la fin des années 1860. Photo contemporaine.

40. Joseph MAERTZ, « Die Kapuziner in Luxemburg: Ihre Klosterkirche, das heutige Theater », in *Hémecht*, 15, 1963, p. 309-324; Jean KRIER, « Archäologische Untersuchungen in der ehemaligen Kapuzinerkirche in Luxemburg », in *Hémecht*, 32, 1980-3, p. 367-376.
41. HAMER, *Capucins* (1982), p. 34.
42. Guy THEWES, *Histoire d'un lieu: couvent des Capucins, boulangerie de la garnison, théâtre de la ville*, in *Wat en Theater ! de Kapuziner kënnt an de Musée, de Musée kuckt de Kapuziner*, catalogue de l'exposition au Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg du 16 octobre 1997 au 19 avril 1998, Luxembourg, p. 33-39.

Outre l'histoire du couvent, le nom de Luxembourg est également associé à quelques Capucins de premier plan dans l'histoire de l'Ordre des Frères mineurs. Parmi ceux-ci, mentionnons en premier lieu Bonaventure de Luxembourg⁴³. De son nom de baptême Henri-Rémi Micherout, il est né en 1691 et entré chez les Capucins en 1707. Il fut ordonné en 1715 et termina ses études en 1718. Lecteur en philosophie et en théologie à Namur, de 1720 à 1726, il y devint directeur spirituel d'une bienfaitrice de son ordre, Marie Rigaux, veuve Bourtonbourg, qui fonda avec l'appui du Père Bonaventure, la florissante Congrégation des Sœurs de la Charité de Namur, il fut gardien de Namur (1727-1730), Arlon (1730-1731) et Luxembourg (1731-1732). Il fut également vicaire (1732-1733) puis gardien (1733-1734) du convent de Marville, avant d'exercer une nouvelle fois cette tâche à Arlon (1734-1737) et de nouveau à Marville (1737-1739). Il est l'auteur de très nombreux ouvrages d'histoire, de théologie ou de biographies. On connaît notamment l'échange polémique qu'il entretint avec le Jésuite Bertholet au sujet de l'origine du nom d'Arlon, que le Capucin croyait pouvoir interpréter comme *Ara Lunae*, l'autel de la lune⁴⁴. C'est également à lui que l'on doit des annales fort précieuses pour l'histoire des Capucins luxembourgeois. Le Père Bonaventure meurt à Luxembourg le 22 avril 1756⁴⁵.

On peut aussi citer le nom du Père Anselme d'Esch⁴⁶. Sans doute d'extraction modeste, voire paysane, il termine ses études capucines avec la meilleure note. D'un état de santé précaire, il est hanté par la mort, toute sa vie durant, au point d'affirmer que « l'art de tous les arts, est l'art de savoir bien mourir »⁴⁷. Déçu de ne pas avoir pu partir en mission, malgré ses suppliques auprès des autorités de son Ordre, le Père Anselme s'est dévoué corps et âme à l'entretien du couvent de Luxembourg, à la rédaction de nombreux textes, et à la recherche (souvent efficace) de mécènes pour l'entretien de sa communauté.

43. *Lexicon capuccinum Low Countries, Friars of the provinces in the Low Countries, Bonaventura of Luxembourg*, https://theo.kuleuven.be/en/research/research_units/ru_church/ru_church_capuchins/lexicon/lexicon-capuccinum-low-countries-1/friars-of-the-provinces-in-the-low-countries/b/bonaventura-of-luxembourg (page consultée le 12 septembre 2015).

44. Valérie PEUCKERT, « Ara Lunae : une querelle imprimée » dans *Btrim I.A.L.*, n° 1/2, 2011, p. 31-33.

45. PÈRE HILDEBRAND, « Bonaventure de Luxembourg », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 9, 1937, col. 802-803. Voir aussi le n° 23 du catalogue d'exposition.

46. Pierre HAMER, *Anselme d'Esch : l'art de savoir bien mourir*, Luxembourg, 1977. Cf. le récit des circonstances de sa mort, à Mondorf, le 21 novembre 1783, dans l'extrait de la *chronique des Capucins de Luxembourg*, éditée ci-dessus.

47. HAMER, *Capucins* (1982), p. 221.

1624-1625
1626-1627

1632-1633

1647-1647
1648-1649

1674-1675
1675-1676
ca. 1679
1680-1681
1684-1686

1693-1694

1698-1701
1701-1704
1704-1705
1705-1707
1707-1708
1708-1710
1710-1711
1711-1713
1713-1714
1714-1716
1716-1718
1718-1720
1720-1721
1721-1723
1723-1724
1724-1725
1725-1728
1728-1731
1731-1732
1732-1735
1735-1738
1738-1741
1741-1744
1744-1745
1745-1748
1748-1751

48. HILDEBR

*Liste des gardiens et des vicaires
du couvent des Capucins de Luxembourg*⁴⁸

	<i>Guardiani</i>		<i>Vicarii</i>
1624-1625	Jules de Béthune		
1626-1627	Concordius d'Arras, 1 ^{er} gardien du couvent de Luxembourg		
1632-1633	Archange de Liège		
1647-1647	Julien d'Ath		
1648-1649	Honorat de Mons		
1674-1675	Chérubin de Chiny		
1675-1676	Juste de Florenville		
ca. 1679	Idem (?)		
1680-1681	Bonaventure de Beaumont		
1684-1686	Godefroid d'Arlon		
1693-1694	Grégoire de Chaumont		
1698-1701	Barnabé de Chiny		
1701-1704	Joseph de Habay		
1704-1705	François de Habay		
1705-1707	Jean-Chrysostome d'Enghien		
1707-1708	Albert de Luxembourg		
1708-1710	Charles de Roermond		
1710-1711	Albert de Luxembourg		
1711-1713	François de Habay		
1713-1714	Jean l'Évangéliste d'Eupen		
1714-1716	Laurent de Rance		
1716-1718	François d'Ourthe		
1718-1720	Anselme de Bastogne		
1720-1721	Laurent de Rance	1720-1723	François d'Ourthe
1721-1723	François de Rechain		
1723-1724	Nicolas de Namur	1723-1725	François de Luxembourg
1724-1725	Paul de Musson		
1725-1728	Anselme de Bastogne	1725-1728	Jean l'Évangéliste d'Eupen
1728-1731	Juste de Rettigny	1728-1731	Anselme de Bastogne
1731-1732	Bonaventure de Luxembourg	1731-1735	Simplicianus d'Arlon
1732-1735	Paul de Musson		
1735-1738	Lambert de Martilly	1735-1737	Godefroy de Niederpallen
1738-1741	François de Luxembourg	1737-1738	François de Luxembourg
1741-1744	Lambert de Martilly	1738-1739	Hubert de Strainchamps
1744-1745	Martin de Nobressart	1739-1744	Bonaventure de Luxembourg
1745-1748	Constantin d'Enghien	1744-1745	François de Luxembourg
1748-1751	Concordius d'Aubel	1745-1754	Bonaventure de Luxembourg

48. HILDEBRAND, *kapucijnen* II, p. 56-57, avec indication des sources archivistiques.

1751-1752	Martin de Nobressart	1754-1755	Martin de Nobressart
1752-1755	Anselme d'Esch	1755-1756	Anselme d'Esch
1755-1758	Martin de Nobressart	1756-1758	Gérard d'Eupen
1758-1759	Florent de Namur ; résigne pour cause de maladie	1758-1759	Concordius d'Aubel, résigne
VI.1759-1761	Bernardin de Mons	1759-1761	Ernest de Luxembourg
1761-1764	Concordius d'Aubel	1761-1764	Alexandre d'Arlon
1764-1767	Anselme d'Esch	1764-1765	Chérubin de Chiny, résigne
1767-1770	Adalbert d'Eupen	1765-1767	Pacifique de Tintigny
		1767-1770	Anselme d'Esch
1770-1773	Anselme d'Esch	1770-1776	Léopold de Tütschengereuth
1773-1776	Pancrace de Luxembourg	1776-1779	Valentin d'Ospem
1776-1779	Hubert de Bastogne		
1779-1781	Léopold de Tütschengereuth	1779-1783	Wencelas de Reckingen
1781-1782	Gratien de Luxembourg		
1785-1787	Ange de Herve	1785-1787	Jean-Népomucène de Haurcharage
1790-1791	Laurent de Bofferdange	1791-1793	Laurent de Bofferdange († 23.01.1793)
1791-1794	Théodulphe de Heisdorf	1793-1797	Juste de Luxembourg
1794-1797	Theodard de Herve qui ne peut diriger le couvent à cause de la conquête française		

**Liste des Gardiens de ce Couvent de Luxemb[ourg]
depuis la Séparation des Liégeois ⁴⁹**

- 1 + V.P. François de Habay au chap[itre] de Dinant 1704 - 18 mois -
- 2 + R.P. Jean Chrysostome d'Enghien [entre les lignes: 18 mois] def[initeur] et custode
au chap. de Mons 11 7bre 1705
- 3 + R.P. Albert de Luxemb[ourg] def. et cust. au chap. Namur 13 may 1707 - 18
mois
- 4 + V.P. Charles de Ruremonde au chap. De Mons 30 aoust 1708 - 18 mois
- 5 + R.P. Albert de Luxemb[ourg] def. Cust. au chap. Namur 8 May 1710 - 18 mois
- 6 + R.P. François de Habay ex def. Au chap. de Mons 28 aoust 1711 - 18 mois
- 7 + V.P. Jean l'Evangéliste de Neaux au chap. de Namur 5 may 1713 - 18 mois
- 8 + R.P. Laurent de Rance au chap. de CharLeRoÿ 31 août 1714 - 18 mois
- 9 + R.P. François d'ourtes def. Cust au chap. de Namure 8 may 1716 - 3 ans
- 10 - V.P. Anselme de Bastogne au chap. de Soignies 11 novemb. 1718 - 18 mois
- 11 * R.P. Laurent de Rance def. Et cust. au Chap. de Mons 26 avril 1720 - 18 mois
- 12 + R.P. François de Rechain def. Et cust au Chap. de Namur 29 aoust 1721 - 18
mois
- 13 - R.P. Nicolas de Namur def. Et cust au chap. de Namur 23 avril 1723 - 18 mois
- 14 - R.P. Paul de Musson def. Cust au chap. de Tournay 25 aoust 1724 - 3 ans
[ligne biffée: 15. - V.P. Juste de Rettigny au chap. de Namur 27 aoust 1728 - 3 ans]
- 15 - V.P. Anselme de Bastogne cust. au chap. d'Enghien 31 aoust 1725 - 3 ans
- 16 - V.P. Juste de Retigny au chap. de Namur 27 aoust 1728 - 3 ans

17 -
18 -
19 -
20 -
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33me
34.
35.
36.
37.
38.
39.
40.
49. Éd
inu
50. C'e
est
hab

- 17 – R.P. Bonaventure de Luxemb[ourg] def. Cust au chap. d'Ath 31 aoust 1731 – 1 an
- 18 – R.P. Paul de Musson ex pro-al; ex-def. Cust au chap de CherLeRoy 5 7bre 1732 – 3 ans
- 19 – R.P. Lambert de Martilly def. Cust au chap. d'Arlon 2 7bre 1735 – 3 ans
- 20 – V.P. François de Luxemb[ourg] au Chap. de Namur 5 may 1738 – 3 ans
- 21 R.P. Lambert de Martilly au chap. de Namur 21 avril 1741 – 3 ans
- 22 V.P. Martin de Nobers au chap. D'ath 24 avril 1744 - 1 et demi
[changement d'écriture et d'encre]
- 23 R.P. Constantin d'Enghien Exdef. Custos au chap. de Namur 1745 3 Septembre – 2 ans et demi
- 24 R.P. Concorde d'Aubel Exdef. À la Congreg. Capitul. De Mons 10 may 1748 – 3 ans
- 25 R.P. Martin de Nobrezart Def. Cust. à la congreg. Capitul. Namur 30 avril 1751 1 et d[emi]
- 26 v: père anselme d'esch au chapitre de namur 1752 le 25 d'aoust – 3 ans
- 27 R.P. Martin de Nobrezart Deff. Cust au chap. de Namur 1755, le 30 7bre – 3 ans
- 28 Le V.P. florent de Namur ancien lecteur au chap. de Namur tenu le 1 de 7bre 1758. Il a quitté le gardianat dans les mois de may 1759 a cause de ses infirmités, on Lui a donné pour successeur
- 29 R.P. Bernardin de Mons defr à la Congr. G. de Tournai 23 juin 1759
- 30 le P. père Concorde d'Aubel au chapitre de Namur le 30 aout 1761 – 3 ans
- 31 le v. père Anselme d'Esch au chapitre de Namur le 27 aout 1764 – 3 ans
- 32 le v: père Adalbert de Neaux au chapitre de Namur le 28 d'aoust 1767 – 3 ans
- 33me V.P. Anselme d'Esch definit. Cust: au chap. de Namur tenu le 30me d'aoust 1770
34. Le V.P. Pancrace de Luxembourg au chapitre de Namur Le 27 aoust 1773 – 3 ans
35. Le R.P. Hubert de Bastogne def: au chapitre de Namur le 30 aout 1776 –
[l'écriture change encore]
36. Le R.P. Leopold de Tütschenreit⁵⁰ definit. Custode Romain, au chap. de Nam[ur] 27 aug. 1779
37. Le R.P. Gratien de Luxembourg exd. A la congreg. De Mons 27 Aout 1781 – 4 ans
38. Le V.P. Anges de Herve ancien lecteur à la congrégation de Namur le 30 aoust 1785
39. Le v: père Laurent de Bofferding a la congregation de tournaÿ 27 aug 17???
40. Le v. père Theodulphe de heisdorf à la congrégation de Tournay 28 aug [17??]
[il y aurait encore de l'espace pour noter 2-3 noms supplémentaires].

49. Édition d'après le manuscrit 140 de la Section historique de l'Institut grand-ducal, la *chronique / inventaire archivistique des Capucins de Luxembourg*, folio 190.

50. C'est le seul Capucin allemand ayant exercé une fonction dans le Luxembourg. Tütschengereuth est un écart de la commune de Bischberg en Haute-Franconie, près de Bamberg, comptant ca 700 habitants en 2015. Depuis le 1^{er} janvier 1975, elle dépend de la commune de Trosdorf.

5. Le couvent de Thionville

C'est le comte Jean de Wiltz, gouverneur de la ville de Thionville – dans l'orbite luxembourgeoise jusqu'au traité des Pyrénées, en 1659 – qui milita auprès de la régente des Pays-Bas, l'Infante Isabelle, pour l'installation d'un couvent de Capucins dans sa ville⁵¹. Cette requête trouva immédiatement un écho favorable, puisque l'Infante manifestait à l'égard des Frères mineurs capucins une admiration toute particulière, comme l'attestent d'ailleurs les autorisations des fondations précédentes.

En 1624, le Père Onésime de Mons, provincial, demanda officiellement à la cour de Bruxelles l'autorisation de fonder un couvent à Thionville. Le 30 juin, le gouverneur de Thionville appuya fortement cette demande. Les raisons qui furent invoquées pour décider le gouvernement furent au nombre de deux. Premièrement, Thionville ne disposait que de deux églises, obligeant à continuellement faire appel à des religieux étrangers pour prêcher aux bourgeois et aux militaires les stations d'aveu et de carême. Secondement, l'hérésie, fortement implantée à Metz, menaçait la région de Thionville ; une des missions des Capucins serait donc, de concert avec le clergé local, de s'opposer à son avancée. Les démarches du Père Onésime furent approuvées au chapitre provincial le 9 août 1624, et la cour octroya les lettres patentes nécessaires le 24 octobre de la même année⁵².

Armé de ses lettres patentes, Jean de Wiltz dut néanmoins encore convaincre le Magistrat de Thionville, car à la même époque, les Jésuites postulaient aussi un établissement dans la ville. Il parvint à ses fins et le Père Gabriel de Liège, prédicateur, fut envoyé par le provincial à Thionville, où il arriva le 19 mai 1625, accompagné du supérieur du couvent de Luxembourg, alors en construction, et de plusieurs compagnons.

L'installation ne se fit pas sans difficulté puisque les Augustins, établis depuis plusieurs siècles à Thionville, s'opposèrent à l'établissement des Capucins. Ils se fondaient sur une bulle pontificale qui interdisait aux religieux mendiants de s'établir dans une ville sans l'agrément d'une autre communauté de mendiants déjà établie. Or, il semble que les Augustins n'avaient pas été associés aux démarches en vue de l'installation des Capucins. Le Père Bonaventure de Luxembourg rapporte comment le problème se présenta, et quelles solutions on lui trouva :

Les PP. Augustins firent aussitôt, le même jour, une protestation que résolument ils s'opposeraient à notre dessein de nous établir et qu'ils le feraient publiquement au cas que nous planterions notre croix. Cette protestation arrêta le dessein qu'on avait de la planter le même jour et le gouverneur, étant parfaitement informé de l'entreprise des PP. Augustins, leur fit insinuer par plusieurs reprises avec douceur et rigueur tout ensemble que, malgré toutes leurs protestations, il nous établirait dans la ville selon la volonté et intention de Son Altesse Sérénissime l'Infante Isabelle, tellement qu'après plusieurs disputes et altercas le supérieur des

51. Jean EICH, « Établissement des capucins à Thionville », in *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 59, 1959, p. 83.

52. BONAVENTURE de Luxembourg, *Chronique des capucins wallons*, folio 44 ; Bibliothèque municipale de Metz, ms. 60, p. 279.

Augustins
avait pris
travaillera
bulle qui
ville que

de Metz e
pour plus
plantée le
opposition

M
Munster e
et l'ont fi
les vèpre
côtés, mé
fait un pé
nous mar
partie de
apparten
comme a

ordre du
se décha

que Capu
gouverne
du Magis

bienvilla
égard. O
s'oppose
pétitions
Jésuites.
Ignace d
Thionville

gracieus
leur cour
autour de
le 18 avr
consacré

toutefois
son arro
Nancy :

Augustins déclara qu'ayant égard à la résolution que Son Excellence le Gouverneur avait prise de nous établir, il ne s'y opposerait point publiquement, mais qu'il travaillerait secrètement en cour contre notre établissement en vertu d'une certaine bulle qui défend l'entrée ou l'établissement des religieux mendiants dans quelque ville que ce soit sans le consentement de ceux qui y sont déjà établis.

Il faut remarquer que ladite bulle n'était pas encore reçue dans le diocèse de Metz comme dans les évêchés des Pays-Bas. C'est pourquoi le gouverneur jugea pour plusieurs raisons qu'il était expédient et même nécessaire que la croix fut plantée le 20 du mois de mai ; il fut arrêté qu'on passerait outre non obstant toute opposition.

Mais comme le lendemain au matin, qui était le 20 du mois, M. l'abbé de Munster que l'on attendait ne vint pas, on différa la cérémonie jusqu'après-midi et l'ont fit publier à l'église paroissiale que la croix se planterait seulement après les vêpres ; auquel temps se trouva un grand concours de peuple, arrivé de tous côtés, même beaucoup de religieux de l'ordre de saint François. M. le régent, ayant fait un petit discours pour exciter la dévotion du peuple qui se trouvait là présent, nous marchâmes en procession avec la croix et avec l'assistance de la plus grande partie de la ville jusqu'à l'endroit déterminé pour notre hospice qui était un jardin appartenant au gouverneur avec une petite maison qu'il fit réparer à ses dépens, comme aussi ériger une petite chapelle pour y célébrer les saints mystères.

Ce fut devant cette place qu'on planta la croix avec chant psalmodié, et par ordre du gouverneur, durant le temps qu'on faisait cette cérémonie, toute l'artillerie se déchargeait en croix par-dessus la ville.

Il s'y trouva dix ou douze religieux de l'ordre de saint François, tant Cordeliers que Capucins, qui furent tous honorablement et avec marques d'affection traités au gouvernement par Son Excellence le comte de Wiltz, qui invita aussi les Messieurs du Magistrat au repas magnifique qu'il donna ce soir-là.

Rapidement, la population locale manifesta vis-à-vis des Capucins une bienveillance telle que les Augustins eux-mêmes abandonnèrent leur hostilité à leur égard. On assista même, à un combat commun des Capucins et Augustins pour s'opposer à l'installation des Jésuites à Thionville, les deux ordres adressant des pétitions au roi d'Espagne dans l'espoir d'obtenir un veto royal à l'établissement des Jésuites. Les mendiants eurent finalement gain de cause contre les disciples de saint Ignace de Loyola, puisque ces derniers n'eurent pas l'autorisation de s'installer à Thionville.

Après avoir occupé brièvement une petite maison avec jardin, concédée gracieusement par le comte Jean de Wiltz, les Capucins installèrent définitivement leur couvent à l'intérieur des remparts, sur un terrain concédé par l'Infante Isabelle autour de l'ancienne porte de Metz. La première pierre de l'église du couvent fut posée le 18 avril 1627. L'année suivante, le couvent était fonctionnel et, en 1629, l'église fut consacrée en l'honneur de saint Jean-Baptiste.

Plus aucune trace du couvent n'existe à l'heure actuelle. Nous en possédons toutefois une brève description, basée sur l'*Histoire manuscrite de Thionville et de son arrondissement*, par Charles ABEL, conservée à la bibliothèque municipale de Nancy :

L'église avait la forme d'une croix latine et elle n'était pas orientée, la porte s'ouvrant du côté du soleil levant sur la grand'rue. Des fenêtres étaient cintrées sans aucun caractère, comme c'était la mode alors. Des pilastres recevaient la retombée de la nef unique de l'édifice. Derrière le maître-autel, on voyait un grand tableau représentant l'Assomption. Tout le reste de l'église était dénué d'ornements.

Le couvent était adossé au côté gauche de l'église ; il formait un quadrilatère avec un jardin intérieur servant de cimetière et au milieu était un grand puits. Tout le long du rez-de-chaussée régnait une série d'arcades cintrées sans style ; c'était le promenoir d'hiver des Capucins. Ils en avaient un autre en été en avant de l'église et du couvent ; le long de la chaussée qui conduisait à la porte de Metz, ils avaient fait élever un mur à hauteur d'appui, et dans ce terrain planté d'arbres, ils enterraient les bourgeois qui ne voulaient pas se donner le luxe d'une inhumation dans leur église. Cet endroit entouré de grilles servait de parvis au temple, et le peuple avait l'habitude de s'y tenir pendant les offices des grandes fêtes, quand il y avait foule à l'intérieur de la petite église.

Derrière le chœur, sur les anciens remparts, était un chemin de croix très fréquenté par la population, et dans le fond était un simulacre de rocher avec un grand Christ en bois peint. Aux pieds de la croix, on voyait deux religieux de grandeur naturelle en bois peint. L'un de ces personnages montrait de la main l'agonie du Sauveur, tandis que l'autre était agenouillé implorant l'assistance du Fils de Dieu. On s'y rendait en foule le jour du vendredi saint.

Les Capucins se firent rapidement apprécier par la population locale, notamment bourgeoise. Ces derniers légèrent plus d'une fois d'importantes sommes d'argent au couvent. Quelques années après l'achèvement du couvent, Thionville subit deux sièges successifs, un premier en 1639, un second en 1643. Lors de ce dernier, le couvent, par sa position près du rempart, fut partiellement détruit par l'artillerie du duc d'Enghien. Peu après la capitulation de la ville, il fut abandonné par ses occupants et les Français prirent possession de la place. Le Père Bonaventure signale que les Capucins trouvèrent refuge sur les terres d'Espagne. *Le gouverneur français les pria de rester, les assurant de sa protection, mais soit par attachement à la Maison d'Autriche, soit par répugnance d'être obligés de vivre avec les Français qui étaient pour lors inconnus dans le pays, ils ne voulaient point demeurer, de sorte que, prenant la croix, ils sortirent tous de Thionville en procession.*

Le couvent ne resta pas longtemps vide puisque les Capucins de la province de Champagne vinrent en prendre possession. Ils y restèrent jusqu'en 1791 et les confiscations de maisons religieuses par la Révolution française. Ensuite on installa à cet emplacement le théâtre municipal de Thionville qui y fonctionnait jusqu'en 1953 ; c'est une utilisation dérivative comparable à celle qu'on fit à Luxembourg des bâtiments et de l'église du couvent des Capucins. Depuis l'année 2014, un centre commercial voulu par les édiles locaux pour revitaliser le cœur du centre-ville et appelé «*La Cour des Capucins*»⁵³ perpétue la mémoire de 165 ans d'activités religieuses à cet endroit de la ville mosellane⁵⁴.

53. Voir le site internet www.lacourdescapucins.com (consulté le 6 octobre 2014).

54. HILDEBRAND, *kapucijnen* II, p. 74, n'indique pour le couvent de Thionville / Diedenhofen que les quatre premiers gardiens, entre 1625 et 1633.

6. Trois f Saint-

Si les
Luxembourg et
dans la dynamiq
d'une histoire d
ancien virent se
leurs murs étroiti

Saint-F

En 166
bénédictin de Sa
Ardenne. L'abb
terrain pour la c
accepta même
plus amples ave
présumer que la
phagocyté cette
France par le co
Chemin Neuf re

Echte

Situati
Mohr de Wald,
la fondation d'u
ses murs un gr
Le noble était p
faveurs supplé
de Bruxelles un
fondations de
soutenir des fo
s'établir près d
1734⁵⁸. Une s

Greve

En 17
en vue de la fo
jusqu'à aména
Mais la hiérarc
projet. En effe

55. Présentati

56. Manuscrit

57. *Ibidem*, f

58. Jean-Clai
(Collectio

6. Trois fondations luxembourgeoises avortées – Saint-Hubert, Echternach et Grevenmacher

Si les quatre couvents capucins luxembourgeois de Marville, Arlon, Luxembourg et Thionville, – fondés respectivement en 1617, 1621, 1622 et 1624 dans la dynamique de la création d'une province wallonne –, peuvent s'enorgueillir d'une histoire d'au moins 170 ans, trois villes moyennes du duché de Luxembourg ancien virent se dissiper assez vite des projets de fondation de couvents capucins dans leurs murs étroits⁵⁵.

Saint-Hubert

En 1668, il y eut des pourparlers entre la hiérarchie capucine et l'abbé bénédictin de Saint-Hubert en vue de la fondation d'un couvent capucin au coeur des Ardennes. L'abbé Cyprien Maréchal (1662-1686) proposait de mettre à disposition le terrain pour la construction, et le chapitre général des Capucins réuni la même année accepta même la proposition à vote secret, conseillant toutefois des pourparlers plus amples avec l'abbé⁵⁶. On ne lit plus rien au sujet de ce projet par après. Il est à présumer que la province capucine de Liège, établie au début du XVIII^e siècle, aurait phagocyté cette fondation, vu les étroites relations que Liège entretenait avec la France par le corridor des possessions hubertines, notamment après l'ouverture du Chemin Neuf reliant Sedan à Liège.

Echternach

Situation quelque peu différente à Echternach en 1708, quand le baron Mohr de Wald, conseiller noble à Luxembourg, entreprit des démarches en vue de la fondation d'un couvent capucin dans la ville sur la Sûre, qui hébergeait déjà dans ses murs un grand monastère bénédictin et un plus modeste couvent de Clarisses. Le noble était prêt à mettre à disposition le terrain à bâtir et à doter sa fondation de faveurs supplémentaires, mais après des années d'hésitations, il reçut de la Cour de Bruxelles une fin de non-recevoir, les autorités ne favorisant plus de nouvelles fondations de couvents⁵⁷. La famille Mohr de Wald continuait toutefois par après à soutenir des formes de religiosité moins orthodoxes, permettant à des ermites de s'établir près de la chapelle Sainte-Croix, qu'elle avait fondée au sud de la ville en 1734⁵⁸. Une suite de six ermites y sont mentionnés entre 1734 et 1783.

Grevenmacher

En 1714, les habitants de Grevenmacher approchaient les Capucins wallons en vue de la fondation d'un nouveau couvent dans la ville sur la Moselle. Ils allaient jusqu'à aménager une maison pour accueillir les pères et servir de couvent provisoire. Mais la hiérarchie des pères wallons se montrait peu enthousiaste par rapport à ce projet. En effet, un couvent capucin à Grevenmacher aurait été fort proche de celui

55. Présentation basée sur HILDEBRAND, *kapucijnen* II, p.75-77.

56. Manuscrit 39 de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, folio 80 r°.

57. *Ibidem*, folio 275 verso.

58. Jean-Claude MULLER, *Ermîtes et Ermitages dans l'ancien Luxembourg*, Luxembourg, 2013, p. 428 (Collection les Amis de l'Histoire XXII).

de Luxembourg, et aussi de ceux de Trèves et de Bernkastel (province rhénane) ou encore de celui de Thionville (province lorraine). On craignait que les quêtes dont vivaient les Capucins rapporteraient encore moins si une « concurrence » venait s'établir à Grevenmacher, au coeur du terrain entre les monastères déjà existants.

Les habitants de Grevenmacher ne se laissaient toutefois pas décourager. Vu l'importance de la langue allemande dans leur ville et l'ignorance bien connue de celle-ci chez la plupart des Capucins wallons, ils redirigèrent leur demande aux Capucins allemands et plus particulièrement rhénans, réunis en chapitre à Mayence le 17 juillet 1717. Là, ils obtinrent une majorité pour leur projet, vu que de nombreux Luxembourgeois étaient devenus religieux dans la province capucine rhénane; le haut justicier de Grevenmacher, Emmanuel de Wecker, entreprit des démarches à Vienne auprès des autorités des Habsbourg qui gouvernaient le duché de Luxembourg depuis 1715 ; le suffragant de Trèves, l'autorité religieuse, acquiesça au projet le 24 janvier 1718. Ces signes positifs encouragèrent les habitants de Grevenmacher à présenter tout de suite une nouvelle requête à l'empereur. Ils y expliquent que les capucins s'adonneraient surtout aux sermons, aux confessions et à l'instruction de la jeunesse.

Mais c'était sans compter avec la ténacité des Capucins wallons et avec leur influence en Cour de Bruxelles. Évidemment, l'empereur à Vienne demanda un avis à son Conseil privé à Bruxelles, le 18 novembre 1718. Le père Philibert de Mons, chargé par le provincial capucin de présenter en cour le point de vue de la province wallonne, sut faire prévaloir leur conviction que Grevenmacher était une ville bien trop petite et trop pauvre pour supporter un nouveau couvent, qu'en plus, cette fondation nuirait à n'en pas douter au couvent déjà existant à Luxembourg-Ville.

Sûre de son dossier, la province rhénane délégua un de ses membres, le père Serge d'Arlon, pour plaider sa cause à Luxembourg en faveur d'une fondation à Grevenmacher. Le hasard voulut qu'il y contacta le président du Conseil provincial d'Arnouldt, un ami véritable des Capucins wallons. On ne s'étonnera donc point que l'avis envoyé le 13 novembre 1721 de Luxembourg aux autorités de Bruxelles signifiait la mort du projet⁵⁹ : un monastère capucin à Grevenmacher n'était ni nécessaire, ni réalisable, et surtout pas par des étrangers au duché !

59. Sources archivistiques : AGR Bruxelles, *Conseil d'État* 94 b, 95 c; manuscrit 39 de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, folio 275 v^o - 276 r^o ; ACB., III, 1003, p. 127-128. Voir aussi le résumé en anglais au sein de la contribution de Geert Van Reyn.